

L'INTERIMAIRE N'EST PAS QU'UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Dans la conjoncture actuelle de chômage de masse, le travail intérimaire est, pour beaucoup de personnes, le meilleur moyen de retrouver un emploi, ou, de remettre le pied dans la réalité salariale.

Les travailleurs et travailleuses intérimaires se retrouvent dans une situation de précarité intense. Le fait de ne pas savoir de quoi sera fait l'avenir, nous oblige souvent à accepter des missions trop souvent sous-payer, loin de chez nous, ou pour quelques heures. Tout cela pour grappiller un salaire, souvent maigre lorsqu'on enlève les diverses primes (précarité, congés payés).

Arrivé dans l'entreprise, l'intérimaire sera souvent dénigré, pris pour le sous-fifre à qui l'on peut faire faire n'importe quoi, ou comme celui ou celle qui va piquer le travail de l'embaucher. Celui ou celle sur qui la faute sera rejetée si le travail n'est pas bien fait ou l'objectif de production non atteint.

L'entreprise utilisatrice, souvent, voit l'intérimaire comme un sous-salarié, qui est là pour un temps, et répond à une demande précise. Il considère que cet intérimaire est chanceux de se retrouver pris pour tel ou tel mission. Il en profite souvent pour négliger la sécurité de ces personnes, ne pas aligner les primes prévus pour les CDIés, et, surtout, l'utilise comme un élément corvéable à merci, qui acceptera n'importe quel tâche et, surtout, sera interchangeable si il ou elle ne fait pas l'affaire.

Nos camarades du syndicat nantais de la CNT (le SINR 44) ont publié une brochure rappelant les obligations des entreprises utilisatrices et entreprises de travail temporaire. Elle est consultable à ulnantes.cnt-f.org/spip.php?article135 ou disponible au local de la CNT de Rennes.

Vous êtes intérimaire et avez des questions sur vos droits, venez nous voir, nous répondrons à vos questions.

Intérimaires, précaires en CDI ou en CDD, nous avons toutes et tous les mêmes droits dans l'entreprise. A nous de les faire respecter.

TABLE DE PRESSE ET LIBRAIRIE SUR PLACE

PERMANENCE TOUS LES DERNIERS SAMEDI DU MOIS DE 10h A 12h (SUB TP Bretagne)

PROCHAINES PERMANENCES LES SAMEDI 28 JANVIER ET 25 FEVRIER

**5 BIS SQUARE CHARLES DULLIN A RENNES
cnt-f.org/ul.rennes**

QU'EST-CE QUE LA PLUS-VALUE ?

La loi du fric, c'est la seule que connaisse le capitalisme, tout le monde en conviendra. Mais comment les capitalistes font pour en gagner ? Comment fonctionne l'exploitation capitaliste ?

Comme expliqué dans la notion salaire, les capitalistes n'achètent pas notre travail, mais notre force de travail : ils la louent, pour une durée déterminée. Durant cette période, on bosse pour le patron, les patrons, les actionnaires, voire l'entreprise collective, la coopérative, etc. Le capitalisme peut prendre un bon paquet de forme... Mais certaines choses ne changent pas : pour se reproduire, il doit extraire de la plus-value, et toujours plus, qui plus est... Mais c'est une autre histoire.

Mais alors, la plus-value, c'est quoi ? Et surtout, qu'appelle ton extraire de la plus value ? Il s'agit de la part de la valeur créée par les prolos grâce à leur travail, qui ne leur revient pas en salaire, mais va au Capital.

Prenons l'exemple de Dominique : Dominique travaille dans une usine. Avec ses camarades, ils produisent des montres de luxe.gaston-cadences Pour simplifier, on va considérer qu'il s'agit d'une usine à l'ancienne, c'est à dire dans laquelle le processus de production est effectué dans son ensemble. (C'est d'ailleurs souvent le

cas dans l'industrie du luxe.) Le matin, lorsque Dominique se pointe au boulot, avec ses camarades ils ont devant eux un tas de matières, non encore transformés. Il y en a pour 1000 euros de ferraille et autres. Bim bam boum au bout du compte, à la fin de la journée de travail, ce tas de matières premières s'est transformés en 10 jolies pt'ites montres de luxes. Prêtes à briller de mille feux au poignets de tout ces types qui ont réussis leurs vies... Ces belles petites montres, le patron qu'on appellera Richard, va les vendre à un détaillant, pour 1100 euros pièces. Bref, pour 10 montres, Richard reçoit 11000 euros. Là dessus : 1000 euros servent à payer les matières premières 1500 euros serviront à payer les salaires des prolos, 6000 euros serviront à rembourser la banque qui lui a prêté des thunes pour acheter des machines.

Total : 7500 euros en tout.

Il lui en reste 3500 euros.

Ils sont à partager entre Richard, et le proprio du terrain de l'usine (à qui Richard paie un loyer). **De quel droit ? Celui de la propriété privée .**

Pourtant, ces 3500 euros, sont issus du travail des prolos, de Dominique et ses camarades : c'est eux qui l'ont produite, en transformant les matières premières en marchandises. Ils ont travaillé, mis en action les machines, etc. Mais au bout du compte, le fruit de leur travail est accaparé par Richard et le proprio du terrain : ceux ci ont extrait la plus value du travail des prolos.

On dit alors que la partie du travail non payé qui donne la plus-value est du « surtravail », c'est à dire ce que le prolétaire fait en plus de ce qui permet de payer son salaire. C'est en ce sens que nous sommes exploités. D'ailleurs, le pourcentage de surtravail par rapport au travail total est appelé « taux d'exploitation »...

Il y a deux différents types de plus-value : la plus-value absolue et la plus-value relative.

SRC : <http://www.tantquil.net/2011/12/19/quest-ce-que-cest-la-plus-value/>

**CNT SUB TP Bretagne
5 bis square Charles Dullin
BP 30423
35 004 Rennes Cedex
02.99.51.93.15.
subtpbretagne@cnt-f.org**